

DEMANDE D’AFFICHAGE

ASSOCIATIONS

Nom de l’association :

Événement :

Nom du responsable :

Téléphone :

Date événement :

Diffusion panneaux électroniques d’information

Nom de la manifestation :

Date :

Heure :

Lieu :

Renseignements complémentaires :

Affichage sur pancarte format inférieur A1 et supérieur à A3

La police d’écriture choisie pour vos affiches doit être supérieure à 2,4 cm

Nombre d’affiches posées (maximum 5) :

Demande de supports pour l’affichage : OUI NON

Nombre de supports demandés (maximum 5) :

Mise en place de fléchage signalétique (maximum 10 panneaux)

Rappel :

La pose des pancartes ou fléchages est strictement interdite sur les ronds-points.

La mise en place et l’entretien est fait sous la seule responsabilité des associations.

Tout matériel manquant ou détérioré devra être remplacé. La dépose doit être effectuée dans un délai maximum de 48h après la manifestation.

Affichage Banderole

Dimension maximum 4 m x 0,80 m

Nombre de banderoles à poser :

Espace vert Pissobi

Giratoire « Leclerc »

Côte du Pape (Sous Buffalo Grill)

Giratoire des Serres

Flottes

Rappel : Les banderoles doivent être impérativement livrées au service technique 2 semaines avant la manifestation. La pose et la dépose sont assurées par le service technique.

Affichage kakémono

Giratoire « Leclerc »

Place de l’Europe

Giratoire « Pillat »

Bourg de Pradines

Giratoire « Beaulieu »

Flaynac

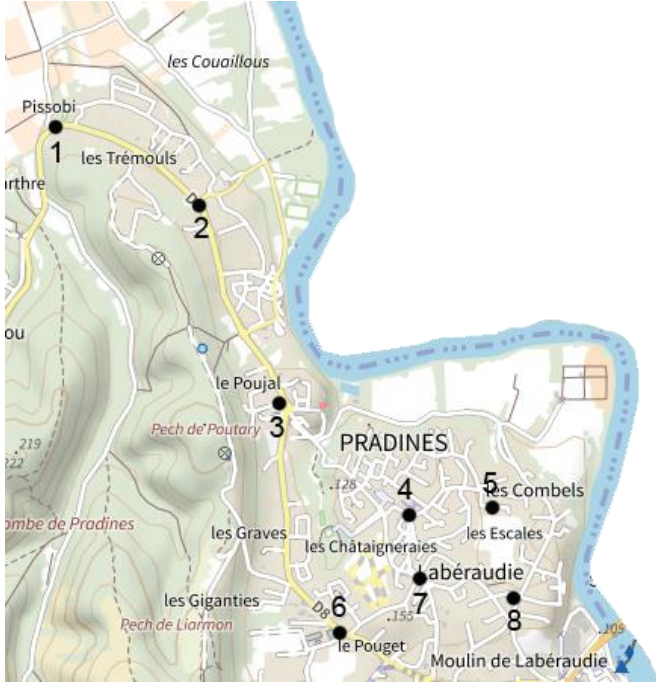
Giratoire « Daniel-Roques »

Flottes

Rappel : l’attribution des emplacements libres sera conditionnée par l’importance de l’événement proposé sur la commune ou à destination des habitants.

Affichage abri bus ☐

Nombre d'affiche à poser :



	Intérieur	Extérieur
1 Pissobi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Saint Martial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Mairie de Pradines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Les Escales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Les Combettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Les Serres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Carrefour de l'Europe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Eglise de Labéraudie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flaynac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salapissou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel : Les affiches doivent être impérativement livrées au service technique 2 semaines avant la manifestation.

La commune de Pradines rappelle que toute publicité et tout affichage, quels qu'en soient les émetteurs, sont strictement interdits en dehors des espaces prévus à cet effet. **Sont notamment prohibés les affichages sur les arbres, mâts de candélabres d'éclairage public, poteaux électriques ou panneaux de signalisation routière** conformément aux articles L581-4 et suivants du code de l'environnement et R418-3 du code de la route, et tout type de mobilier communal.

J'ai bien pris connaissance du règlement (ci-joint) et j'en accepte les modalités

A

le

Signature

Cadre réservé à la mairie

Autorisation d'affichage sur le domaine public accordée

Autorisation d'affichage sur le domaine public accordée sous conditions:

.....

Autorisation d'affichage sur le domaine public refusée

Motif :

Pradines, le

Michel GRIVAULT, chef des services techniques